

Janvier 2022

Nous contacter :

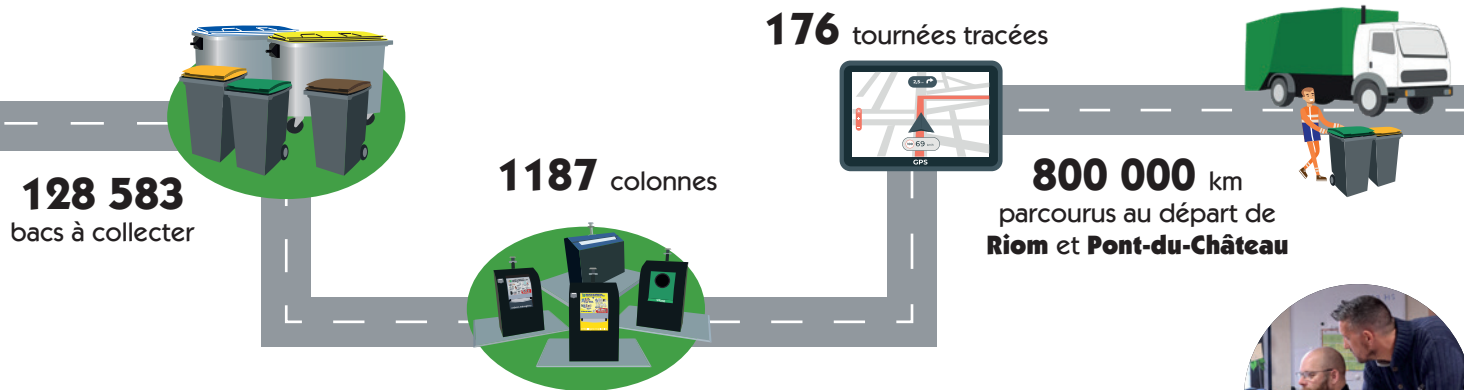
04 73 64 74 00

president@sba63.fr

OPTIMISATION DES TOURNÉES

Dans les coulisses du **Système d'Informations Géographiques (SIG)**

Comment se trace une tournée de collecte ? Gaëtan PRADIER et Yoann PROUT, agents SIG, nous expliquent tout.



Chaque semaine, les équipes du SBA effectuent près de 90 tournées de collecte, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 4h30 à 22h15. Ce travail nécessite une organisation bien ficelée, qui se décide en amont avec le service « SIG » et la définition du parcours des tournées.

Le territoire du SBA s'étend sur 121 communes, rurales à semi-urbaines, avec près de 100km d'Est en Ouest et 60km du Nord au Sud. 1 tournée, c'est 1 équipage, 1 camion pouvant contenir jusqu'à 7 tonnes de déchets (soit environ 300 bacs à ordures ménagères), le temps d'une journée de travail de 8h45. Chaque jour, l'équipage collecte jusqu'à 20 tonnes.

Selon que la commune soit rurale ou semi-urbaine, le nombre de bacs que l'on trouve dans les rues varie du simple au quintuple. Par exemple, la commune de Chateaneuf les Bains ne comptera pas plus de 140 bacs, là où la commune de Riom en compte 700. Alors, il est possible, le temps d'une tournée, de collecter plusieurs communes limitrophes, quand une seule commune va nécessiter 3 tours. De même, la tournée de Chateaneuf les Bains / Saint Angel demande de parcourir 200 kilomètres. C'est un temps de trajet qu'il faut prendre en

compte dans le temps de travail de l'équipage. Même si le temps de collecte est court, on y ajoute le temps des « Haut-le-pied », c'est-à-dire le temps où les agents ne collectent pas. On additionne avec d'autres communes pour faire 8h45 au total.

De même, dès que le camion est plein, il faut prévoir un vidage dans un centre de transfert. Ainsi, pour une même commune, comme Riom, il faut compter 3 aller-retours.

C'est ainsi que les tournées sont tracées, en tenant compte du temps de parcours, du tonnage collecté et des temps de vidage.

Un logiciel permet de simuler nos tournées, qui évoluent chaque jour. Nouveaux arrivants, nouveaux lotissements mais aussi travaux ou nouveaux sens de circulation peuvent amener les tournées à changer de façon provisoire ou pérenne. Il faut alors à nouveau quantifier le temps de travail et les tonnages pour adapter la tournée, en créer une supplémentaire si besoin. Chaque nouvelle tournée est testée pour adapter le tracé ou bien le valider. Les camions du SBA disposent ensuite tous d'un GPS, pour indiquer le tracé au chauffeur.

Et pourquoi les jours de collecte changent ?

Depuis 2017, avec la tarification incitative, les usagers produisent moins de déchets et présentent moins leurs bacs à la collecte. Les temps de collecte sont donc plus courts et permettent d'optimiser. Ainsi, quand il fallait 1 tournée pour 1 commune, on peut aujourd'hui collecter jusqu'à 4 communes dans le même temps.

De plus, certaines communes sont désormais équipées de colonnes. Par exemple, la commune de Sayat disposera bientôt de ce système et permettra de gagner 1h de collecte en porte à porte. Il s'agira donc d'optimiser cette heure : les camions sont envoyés ailleurs, en renfort, ou sur d'autres tournées du même jour.

Si ce petit changement n'a pas d'impact sur les jours de collecte, ce n'est plus le cas dans le cadre d'optimisations plus générales. En 2022, 32 communes ont vu leurs jours de collecte changer. Avec l'extension des consignes de tri en mai 2021, l'impact sur les collectes est d'ampleur. + de bacs jaunes, - de bacs verts : sur Charbonnières les Varennes, un seul camion ne suffit plus pour les bacs jaunes. Alors il faut tout revoir, les temps de collecte et les tonnages étant différents.

Tout ceci dans un seul et unique but : une meilleure maîtrise des coûts et une diminution des impacts environnementaux.



2023 : cap sur la phase 3 de l'optimisation

Au 1^{er} janvier 2023, les communes de Riom Limagne et Volcans et de Mond'Arverne Communauté seront également concernées par la collecte alternée, permettant ainsi une équité de service et une nouvelle optimisation.

LA COOP'BTP

le 1^{er} rendez-vous dédié à l'économie circulaire dans le secteur du BTP a eu lieu en novembre.

Parce que les déchets issus du BTP constituent un gisement important, le SBA et ses collectivités adhérentes, avec Maceo ont organisé cette 1^{ère} édition.

8 temps forts ont marqué cet événement et ont réuni les professionnels du bâtiment et les collectivités pour parler approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, allongement de la durée d'usage, recyclage et économie circulaire.

Sur 8 communes du territoire, les participants ont pu prendre part à des tables rondes et temps d'échanges, visiter des sites et des entreprises pour découvrir des solutions concrètes et originales.

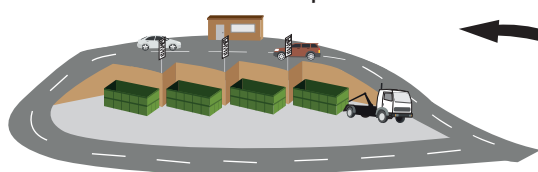
Les petits coups de coeur : la présentation du projet SaveSand de MS à Veyre-Monton, une solution innovante pour préserver le sable et l'eau ; le projet Terre de l'Aize à Combronde, pour utiliser la ressource «terre» comme matériau de construction ; la visite du site de valorisation des déchets Vernéa.



Rdv en juin 2022 pour la nouvelle édition

LES DÉCHÈTERIES : MODE D'EMPLOI

9 déchèteries et 1 pôle de valorisation



70 000 tonnes de déchets/an



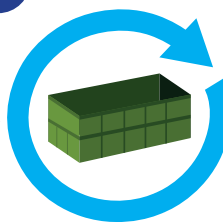
En savoir plus

LES DÉCHÈTERIES EN QUELQUES CHIFFRES

350 000 passages /an



42 flux triés et recyclés



Les déchèteries accueillent les usagers particuliers, professionnels et les collectivités.



Usagers particuliers

: l'accès et le dépôt de déchets sont **gratuits**. Pour permettre le recyclage des déchets, les déchets sont triés et déposés dans les espaces appropriés. Les ordures ménagères et les emballages sont jetés dans les bacs individuels ou les colonnes, et ne sont pas acceptés en déchèteries.

Je suis responsable de mes déchets :

La réglementation prévoit que « Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. » Il appartient à chacun de choisir un prestataire qui vous permettra d'éliminer vos déchets conformément aux règles en vigueur en la matière.

Les professionnels :

Il est illégal de faire supporter par les particuliers le coût d'élimination des déchets des professionnels. Le service qui leur est rendu nécessite donc **une contribution de leur part**. C'est pourquoi les professionnels ont accès aux sites également mais **le dépôt de déchets et l'accès sont tarifés en fonction du volume et du type de déchets apportés**. C'est ce que l'on appelle la redevance spécifique. Les professionnels ont le choix de se rendre dans une déchèterie professionnelle, s'ils le souhaitent. Néanmoins, l'accès et le dépôt de cartons, plastique dur, ferraille, polystyrène et papier sont gratuits : s'ils sont triés et apportés seuls.



Découvrez le pôle de valorisation de Lezoux

Suivez-nous et partagez sur vos réseaux



Une idée, une question ?
communication@sba63.fr

